



COMMUNE DE PLOUMAGOAR

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 30 MAI 2011

L'an deux mille onze, le trente du mois de mai, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de PLOUMAGOAR, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, MME ANDRÉ, M. LE GLATIN, MMES PRIGENT C., LE COTTON , MM. MALRY , LE MELLAT , GOUZOUGUEN , MME QUERE , M. RICHARD , MME RAULT (à partir de 19 h 15) , MM. LE SAINT, TILLY, LANCIEN, MME LEMAIRE, M. ROBERT.

Pouvoirs de : MME GUILLAUMIN à M. HAMON, Maire,
MME VIART à MME ANDRÉ,
MME RAULT à MME LE COTTON (jusqu'à 19 h 15),
M. LOLLIERIC à M. RICHARD,
MME COCGUEN à MME QUERE,
M. LANCIEN à M. TILLY.
M. ECHEVEST à M. MALRY
MME LE FAUCHEUR à M. GOUZOUGUEN.

Absents : MM. PRIGENT J.-Y. , GUIGUEN, MMES LE MOIGN, CORBIC, LE GARFF.

Secrétaires de séance : Madame Christine PRIGENT et Monsieur Didier ROBERT ont été désignés par le Conseil Municipal.



1 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

A] Commission d'appel d'offres

M. Le Maire : « *Je vais vous faire le compte-rendu des deux dernières réunions de la commission, les 16 et 23 mai 2011* ».

📁 Maison jeunesse et des sports

M. Le Maire : « *On rentre dans le vif du sujet quant à la maîtrise d'œuvre de la maison de la jeunesse et des sports, par le choix d'un architecte en charge du projet. Malgré un différentiel d'environ 20 000 Euros, la commission propose de retenir la proposition présentée par M. Menier, architecte. Ce dernier a une bonne connaissance du dossier. Les concurrents n'ont pas de référence en matière de chaufferie bois et réseau de chaleur et ne sont pas assistés d'un cabinet en charge de l'acoustique. Aussi, je vous propose de suivre la proposition de la commission et de passer au vote*».

Délibération numéro 2011-062 | marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant :

- > la construction d'une maison de la jeunesse et des sports
- > la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur
- > le remplacement du chauffage de la salle des fêtes
- > la démolition de l'ancienne école maternelle
- > la réalisation des travaux de VRD et d'aménagements des abords de la future école maternelle,

a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises les 16 et 23 mai 2011 pour examiner et analyser les propositions reçues et il est proposé de retenir l'offre présentée par Monsieur MENIER Claude, architecte, pour une enveloppe financière estimative de travaux d'un montant de 1 200 000 € hors taxes.

Le forfait provisoire de rémunération, pour ces différentes missions, s'élève, en conséquence, à 155 405,00 € HT (y compris la mission Ordonnancement - Pilotage - Coordination d'un montant de 10 800 € HT), soit 185 864,38 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre à venir, avec l'architecte Monsieur MENIER Claude, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de confier à l'architecte Monsieur MENIER Claude la maîtrise d'œuvre pour :
 - > la construction d'une maison de la jeunesse et des sports
 - > la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur
 - > le remplacement du chauffage de la salle des fêtes
 - > la démolition de l'ancienne école maternelle
 - > la réalisation des travaux de VRD et d'aménagements des abords de la future école maternelle ;
- ⊗ **DÉCIDE** que le forfait provisoire de rémunération, pour ces différentes missions, s'élève à 155 405,00 € HT (y compris la mission Ordonnancement - Pilotage - Coordination d'un montant de 10 800 € HT), soit 185 864,38 € TTC ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

📁 Toiture terrasse de la salle omnisports

M. Le Maire : « Nous avons reçu six offres pour la rénovation de la toiture terrasse de la salle omnisports. Il s'agit d'un dossier relativement lourd comprenant également le renforcement de l'isolation thermique de la salle des fêtes et le remplacement des lanterneaux et des descentes de gouttières. La commission propose de retenir l'offre présentée par la société SEO de Trémuson, pour un montant de 74 793,15 € TTC ».

M. Robert : « Pourquoi ne pas profiter de cette opération pour traiter le problème acoustique de la salle ? ».

M. Le Maire : « Ceci n'est pas d'actualité, puisque non budgété !. Je vous propose de passer au vote ».

Délibération numéro 2011-063 | marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation pour des travaux sur le bâtiment abritant la salle omnisports et la salle des fêtes a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée. Cette consultation concerne :

- > la rénovation de la toiture terrasse de la salle omnisports
- > le renforcement de l'isolation thermique de la salle des fêtes
- > le remplacement des lanterneaux et des descentes de gouttières.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises les 16 et 23 mai 2011 pour examiner et analyser les propositions reçues et il est proposé de retenir l'offre présentée par l'entreprise SEO de Trémuson, d'un montant de 62 536,08 € HT, soit 74 793,15 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché de travaux à venir avec l'entreprise SEO (Société d'Étanchéité de l'Ouest), ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de confier à l'entreprise SEO (Société d'Étanchéité de l'Ouest) de Trémuson, les travaux suivants :
 - > la rénovation de la toiture terrasse de la salle omnisports
 - > le renforcement de l'isolation thermique de la salle des fêtes
 - > le remplacement des lanterneaux et des descentes de gouttières ;
- ⊗ **ACCEPTE** le prix proposé par l'entreprise SEO (Société d'Étanchéité de l'Ouest) pour ces travaux, à savoir :

| | |
|----------------|---------------------|
| Montant H. T. | : 62 536,08 €uros |
| TVA (19,60 %) | : 12 257,07 €uros |
| ----- | |
| Montant T.T.C. | : 74 793,15 €uros ; |
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux correspondant, ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

Programme de voirie 2011

M. Le Maire : « Nous avons reçu quatre offres pour le programme de voirie de cette année. Après analyse des différentes offres, la commission propose de retenir celle présentée par l'entreprise HELARY, d'un montant de 233 456,15 €uros TTC, en ce qui concerne la tranche ferme. Je vous propose de passer au vote ».

Délibération numéro 2011-064 | marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, suite à la consultation des entreprises pour les travaux du programme de voirie 2011, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mai 2011 pour l'examen et l'analyse des offres reçues.

Après examen et analyse des offres, il a été constaté que la SAS HELARY T.P. avait déposé la meilleure offre, celle-ci s'élevant à 233 456,15 € TTC en ce qui concerne la tranche ferme de travaux et à 44 335,72 € TTC en ce qui concerne la tranche conditionnelle de travaux.

Au regard de l'enveloppe financière prévue au budget communal 2011, pour le programme de voirie, la commission propose de retenir l'offre présentée par la SAS HELARY T.P. pour la tranche ferme de travaux.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de délibérer en ce sens et de l'autoriser à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu les résultats de l'ouverture des plis et vu les pièces du dossier :

⊗ **ACCEPTE** le prix proposé par l'entreprise SAS HELARY T.P. pour la tranche ferme de travaux du programme de voirie de l'année 2011, à savoir :

Montant H. T. : 195 197,45 €uros
TVA (19,60 %) : 38 258,70 €uros

Montant T.T.C. : 233 456,15 €uros

⊗ **DÉCIDE** de passer le marché correspondant ;

⊗ **AUTORISE** le Maire à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

📁 Démolition de la propriété communale place du 08 mai 1945 - démolition

M. Le Maire : « Trois entreprises ont formulé une offre pour le travail de démolition de cette maison. L'une des trois offres est largement inférieure aux deux autres, avec un tri des matériaux et un broyage sur place de ce qui n'est pas recyclable ; sachant que nous allons récupérer les pierres de taille. Je vous propose donc d'accepter la proposition de l'entreprise Bouget de La Chapelle Neuve qui s'élève à 7 720,18 euros TTC ».

Délibération numéro 2011-065 | marché de travaux de démolition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour procéder à la démolition de la propriété communale sise 02, Place du 08 mai 1945, une consultation d'entreprises a été lancée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 mai 2011 pour procéder à l'examen et à l'analyse des différentes propositions.

Il a été constaté que l'entreprise BOUGET, de La Chapelle Neuve, a fait la meilleure proposition qui s'élève à 6 455,00 €uros HT, soit 7 720,18 €uros TTC et la commission propose, en conséquence, de retenir l'offre présentée par cette entreprise.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de délibérer en ce sens et de l'autoriser à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, au regard des pièces du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⊗ **DÉCIDE** de confier à l'entreprise BOUGET, de La Chapelle Neuve, les travaux de démolition de la propriété communale, sise 02, Place du 08 mai 1945 ;

⊗ **ACCEPTE** le prix proposé par l'entreprise pour ces travaux de démolition, à savoir :

Montant H. T. : 6 455,00 €uros
TVA (19,60 %) : 1 265,18 €uros

Montant T.T.C. : 7 720,18 €uros

⊗ **AUTORISE** le Maire à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

📁 Démolition de la propriété communale place du 08 mai 1945 – devis ERDF

M. Le Maire : « Avant d'effectuer la démolition de la maison, il faut supprimer le branchement électrique. Je vous propose d'accepter le devis d'ERDF d'un montant de 295,70 €uros TTC ».

Délibération numéro 2011-066 | devis ERDF pour suppression branchement électrique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la démolition de la propriété communale sise 02, Place du 08 mai 1945, il est nécessaire, au préalable, de supprimer le branchement électrique.

Pour ce faire, il a été demandé un devis à ERDF ; devis qui s'élève à 295,70 €uros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le proposition d'ERDF et de l'autoriser à signer le devis, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ACCEPTE** le devis, d'un montant de 295,70 €uros TTC, présenté par ERDF, pour la suppression du branchement électrique de la propriété communale sise 02, Place du 08 mai 1945, avant sa démolition ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit devis et plus généralement de faire le nécessaire.

B] Commission du personnel

M. Le Maire : « Jean Christophe Poussin va donc nous quitter fin août ; il y a urgence à recruter un relais entre Thierry et le terrain. La commission s'est donc réunie le 23 mai pour recevoir les deux candidats qui avaient été sélectionnés. Il s'avère que l'un s'est retiré pour un problème de délai de courrier, nous a-t-il fait savoir. Monsieur COSQUER reste le seul candidat, il est en poste actuellement au Conseil Général de Vendée. Il présente un bon profil et nous proposons de le recruter à compter du 1^{er} septembre 2011. J'ajoute, qu'avec tous les chantiers à venir, il ne sera pas de trop ».

Accord du Conseil Municipal.

C] Commission voirie / circulation

📁 Réunion avec les riverains des rues Yves Mazé et Jules Ferry

M. Le Maire : « La réunion des riverains des rues Yves Mazé et Jules Ferry a rassemblé environ soixante-dix personnes, le samedi 21 mai dernier. Je voudrais signaler qu'il y a eu plusieurs erreurs dans le compte-rendu paru dans la presse. Il n'est pas question que la rue Jules Ferry se retrouve en sens unique, les deux rues resteront à double sens. Thierry LE GUENIC a présenté les deux hypothèses étudiées par le cabinet B3I de Brest. Les personnes présentes ont retenu à plus de 90% l'hypothèse numéro 2. Suite à cette réunion, et à la demande de certains riverains de barrer la rue Yves Mazé depuis le boulevard Gambetta, j'ai adressé un courrier en ce sens à Madame Le Maire de Guingamp. Nous attendons sa réponse. Pour ma part, je n'y suis pas favorable ».

M. Robert : « Finalement vous vous ralliez à la proposition que j'ai faite suite à ma rencontre avec les riverains. Cette solution permet de limiter en grande partie la circulation aux seuls riverains ».

M. Malry : « Je ne suis pas favorable à cette solution ».

Mme Queré : « Pour ma part, je ne le suis pas non plus. Tu imagines le détour que cela fera ».

M. Le Maire : « Je suis contre cette idée ; on ne va pas commencer à faire des enclaves. Il y aussi des entreprises dans cette rue, je pense notamment à l'entreprise Raoul. Nous sommes les seuls à avoir agi pour cette rue depuis que nous avons été élus en 2001 ».

M. Robert : « *Il faut limiter le flux de véhicules à ceux qui ont besoin d'y circuler. Je regrette par ailleurs les propos du Maire lorsqu'il dit qu'il ne se sent pas capable d'aller discuter avec nos voisins de Guingamp. De plus ça ne rallonge pas* ».

M. Malry : « *Au contraire, ça rallonge* ».

M. Le Maire : « *Je trouve que la baguette magique a été vite trouvée. Si cette solution était idéale, elle aurait été mise en place depuis longtemps. Les camions continueront de passer* ».

M. Robert : « *Il faut réduire le flux et dégager du stationnement et on doit tenir compte des riverains* ».

M. Le Maire : « *On a toujours tenu compte des riverains. On ne prendra pas la décision ce soir. Nous en discuterons après la réponse de la Mairie de Guingamp. Pour ma part, je le répète, je suis contre la fermeture* ».

Traceur routier : convention de mise à disposition

M. Malry : « *Nous allons acheté entre Ploumagoar, Grâces, Pabu et Saint-Agathon un traceur de peinture routière que nous utiliserons en commun. Pour ce faire, il est nécessaire de passer une convention entre les communes partenaires. La machine devrait être livrée lundi prochain* ».

Délibération numéro 2011-067 | traceur routier : mise à disposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune va faire l'acquisition d'un traceur de peinture routière.

Les Communes de Grâces, Pabu et Saint-Agathon se sont montrées intéressées pour l'utilisation de ce matériel pour leurs différents marquages routiers.

Après discussions, la mise à disposition de ce matériel serait possible et les modalités seraient formalisées au travers d'une convention, qui prendrait effet à compter du 15 juin 2011, entre la commune de Ploumagoar propriétaire du matériel et les communes utilisatrices.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette convention et sa passation avec les communes concernées ;
- autoriser le Maire à signer cette convention et plus généralement à faire le nécessaire pour l'exécution de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **SE PRONONCE** favorablement sur la convention exposée ci-avant et sa passation avec les communes de Grâces, Pabu et Saint-Agathon, si elles en acceptent les conditions ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et plus généralement à faire le nécessaire pour l'exécution de celle-ci.

Balayeuse de voirie : convention de mise à disposition

M. Malry : « *Certaines communes voisines (Pabu et Saint-Agathon), nous ont sollicités pour une mise à disposition de notre balayeuse de temps en temps. Sur le principe, la commission est d'accord. Pour ce faire, il est nécessaire de passer une convention entre les communes partenaires* ».

Délibération numéro 2011-068 | balayeuse de voirie : mise à disposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une balayeuse de voirie depuis quelques années maintenant.

Les Communes de Pabu et Saint-Agathon se sont montrées intéressées pour l'utilisation de ce matériel pour l'entretien de leur voirie.

Après discussions, la mise à disposition de ce matériel serait possible et les modalités seraient formalisées au travers d'une convention, qui prendrait effet à compter du 15 juin 2011, entre la commune de Ploumagoar propriétaire du matériel et les communes utilisatrices.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette convention et sa passation avec les communes concernées ;
- autoriser le Maire à signer cette convention et plus généralement à faire le nécessaire pour l'exécution de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **SE PRONONCE** favorablement sur la convention exposée ci-avant et sa passation avec les communes de Pabu et Saint-Agathon, si elles en acceptent les conditions ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et plus généralement à faire le nécessaire pour l'exécution de celle-ci.

Aménagement de la traversée du bourg

M. Le Maire : « Au cours de cette première réunion, les premières esquisses ont été présentées ; elles prévoient la réalisation de trottoirs aux normes pour les personnes à mobilité réduite, d'une largeur de 1m 40 et de l'autre côté des liaisons douces d'environ 2m 50. Des espaces plantés occuperont les séparations. Des plateaux ralentisseurs seront aménagés au niveau de certains carrefours (exemples : rue Lino Ventura, rue du Petit Bois). Une réunion élargie se déroulera ultérieurement ».

Réception du programme de voirie 2010

M. Malry : « Nous avons parcouru les différentes routes composant le programme de voirie 2010. Les riverains apprécient particulièrement la réfection de la route du village de Lautremen. Nous avons aussi mesuré l'efficacité du plateau ralentisseur de la rue de la Métairie neuve. Nous y sommes restés un ¼ d'heure et nous avons constaté que toutes les voitures ralentissent. Deux routes ont été entièrement reprises, aux frais de l'entreprise, dans les secteurs de Locmaria/Coz Forn et Kerlidiguez suite à une mauvaise qualité d'émulsion, lors de la réalisation des travaux en novembre dernier ».

Mme Le Cotton : « Certains ont été surpris par le plateau ralentisseur rue de la Métairie Neuve, avant la réalisation de la peinture. Il est évident que c'est efficace ».

2 – PLAN LOCAL D'URBANISME

◆ Réunion publique

M. Le Maire : « Une réunion publique s'est tenue le 20 mai en présence de cinquante à soixante personnes. Au cours de cette réunion, Monsieur LUCAS du cabinet A & T Ouest a présenté les avancées de la révision du Plan Local d'Urbanisme et notamment le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. On a voulu se faire assister de Maître ROUAULT pour le suivi juridique de cette révision. J'ai proposé un débat avec la salle et une seule question est venue. Je pensais qu'il y aurait eu d'autres interrogations. Maître ROUAULT a fait le voyage pour rien. Il n'empêche que je reçois des personnes, en Mairie, concernées par la révision. Pas plus tard que ce matin, j'ai encore reçu quelqu'un. Les gens préfèrent venir individuellement plutôt que s'exprimer lors d'une réunion. Une prochaine réunion de la commission de révision est prévue, avec Monsieur LUCAS, ce mercredi ».

3 – PATRIMOINE

A] Parc d'activités de Kergré Ouest : vente de foncier à Guingamp Communauté

M. Le Maire : « C'est un terrain qui a fait couler de l'encre. J'ai fait paraître un démenti suite à la polémique déclenchée par l'article "dit ... plombée" du journal Ouest-France. Il s'agit d'un terrain, compris dans le périmètre de la future zone d'activités de Kergré Ouest et situé près de l'aire d'accueil des gens du voyage. L'évaluation de la superficie de terrain, objet de la transaction, a été faite par les domaines ; cette évaluation est de 5 700 euros. J'ai proposé, en conseil communautaire, de réaliser cette transaction pour l'Euro symbolique. Cette démarche témoigne de notre volonté de participer au développement de la communauté de communes. Bien entendu, c'est vous qui décidez ce soir. J'ajoute qu'il s'agit de la future entrée de Ploumagoar. Si vous me faites l'honneur de me suivre, j'en serai heureux. Je propose donc de passer au vote ».

Délibération numéro 2011-069 | vente de foncier à Guingamp Communauté

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par Guingamp Communauté d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section AM, numéro 3, située sur le secteur de Kergré et classée en zone 2AUYs du Plan Local d'Urbanisme.

La fraction de terrain concernée, d'une superficie estimée à environ 19 a 00 ca, fait partie du périmètre du futur parc d'activités de Kergré Ouest, réalisé par la communauté de communes.

La transaction pourrait se faire sur la base de l'Euro symbolique, sachant que tous les frais relatifs à cette affaire seraient à la charge de l'acquéreur ; étant précisé que l'avis de France Domaine indique une valeur du terrain, objet de la vente, estimée à 5 700,00 Euros.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de vendre à Guingamp Communauté une partie de la parcelle communale cadastrée section AM, numéro 3, pour une superficie estimée à environ 19 a 00 ca (la superficie exacte sera déterminée par le document d'arpentage à venir) ;
- ⊗ **FIXE** le prix de cession à l'Euro symbolique ;
- ⊗ **PRÉCISE** que le prix de cession est inférieur à l'estimation de France Domaine en raison de l'intérêt de voir se développer une nouvelle zone d'activités économiques sur le territoire communautaire ;
- ⊗ **DIT** que l'acte qui constatera le transfert de propriété sera passé en l'étude du notaire choisi par l'acquéreur ;
- ⊗ **DIT** que tous les frais relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur (acte, bornage, taxes, etc. ...) ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte à venir qui constatera le transfert de propriété, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire et plus généralement de faire le nécessaire.

B] Réalisation d'une aire de camping-car – raccordement électrique : devis ERDF

M. Le Glatin : « Dans le cadre de la réalisation de l'aire de camping-car, il est nécessaire de prévoir un raccordement au réseau électrique. Le devis demandé à ERDF s'élève à 1 125,05 Euros TTC. Je vous propose de l'accepter ».

Délibération numéro 2011-070 | raccordement réseau électrique - devis ERDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation de l'aire de camping-car à l'entrée du site de Kergré, il est nécessaire de prévoir un raccordement au réseau électrique. Pour ce faire, il a été demandé un devis à ERDF ; il s'élève à 1 125,05 €uros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'ERDF et de l'autoriser à signer le devis, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ACCEPTÉ** le devis, d'un montant de 1 125,05 €uros TTC, présenté par ERDF, pour le raccordement au réseau électrique nécessaire, dans le cadre de la réalisation de l'aire de camping-car à l'entrée du site de Kergré ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit devis et plus généralement de faire le nécessaire.

4 – INFORMATIONS DIVERSES

A] Forum 2011 des associations

M. Le Maire : « *En l'absence de Guilda et de Yannick, qui pourrait résumer en quelques phrases le contenu de cette réunion de préparation ?* ».

M. Le Saint : « *Cette réunion avait pour objet de recenser les souhaits des uns et des autres, pour le forum qui se déroulera en septembre prochain* ».

M. Gouzouguen : « *Les inscriptions doivent se faire avant le 15 juin* ».

B] Nouveau véhicule pour le transport des repas

M. Le Maire : « *Ce véhicule assure la liaison entre la cuisine et les écoles pour le transport des repas. Il est prévu une somme de 15 000 €uros au budget de cette année. Nous avons trouvé un véhicule tout équipé, isotherme, plus grand que le véhicule utilisé actuellement. Ce véhicule a trois ans et affiche 50 000 Kms au compteur. Il appartient actuellement à un charcutier-traiteur qui souhaite le vendre. Il en demande 17 800 €uros. M'autorisez vous à négocier pour l'achat de ce véhicule ; je suis en mesure d'aller le voir dès ce vendredi. J'ajoute que l'ancien véhicule pourrait être utilisé par les services techniques, Rémy en aurait l'utilité* ».

M. Lancien : « *S'agit il d'un véhicule réfrigéré ?* ».

M. Le Maire : « *Non, il ne produit pas de froid. Il s'agit d'un véhicule isotherme. Notre fonctionnement nécessitera toujours deux voyages pour livrer les repas à Croix-Prigent, mais un seul retour au lieu de deux* ».

C] Mesures d'accompagnement "haies bocagères"

M. Le Maire : « *Je donne la parole à Anne Le Cotton concernant ce dossier* ».

Mme Le Cotton : « *La Commune de Ploumagoar est inscrite dans le programme – breizh bocages – . Cette démarche vise à accompagner les plantations pouvant présenter un intérêt écologique. A ce titre, nous avons rencontré un technicien du SMEGA. Les agriculteurs recevront un courrier* ».

M. Robert : « *Y a-t-il une incitation financière de la part du SMEGA ?* ».

Mme Le Cotton : « *Le SMEGA reçoit des financements de l'Europe et Guingamp Communauté financera un petit peu cette opération. La Commune de Ploumagoar a été choisie car le remembrement des années soixante a démolit beaucoup de talus* ».

M. Lancien : « Des secteurs ont-ils été choisis ? ».

Mme Le Cotton : « Non. Je précise que cette mesure s'adresse plutôt aux agriculteurs et que les secteurs visés sont notamment ceux des bassins versants pour éviter la dégradation du sol ».

M. Le Saint : « Cela veut-il dire que les particuliers ne sont pas concernés ? ».

Mme Le Cotton : « La population agricole essentiellement ».

M. Robert : « Il s'agit donc d'une mesure qui concerne tout le monde ».

Mme Le Cotton : « Le technicien du SMEGA mesure l'intérêt écologique. Je vous en reparlerai quand cela aura démarré ».

D] Visite des personnes âgées

M. Le Maire : « Je donne la parole à Anne Le Cotton pour qu'elle nous fasse faire part de son souhait de rendre visite aux personnes âgées au cours de l'été ».

Mme Le Cotton : « Je souhaite que nous rendions visite aux personnes âgées durant la période estivale. Les élus intéressés pour effectuer ces visites de quartier peuvent se signaler à moi. Les plus de 85 ans sont au nombre de 167. Les personnes âgées, si on va les voir, c'est de bon cœur ou on n'y va pas ».

M. Le Maire : « Je pense que les anciens apprécieront ce geste ; car, pour certains d'entre eux, ils ne voient quelquefois personne de la journée ».

Mme Le Cotton : « On s'attardera plus chez les personnes isolées. Nous en profiterons pour leur remettre le fascicule de l'INPES traitant des mesures de prévention contre la chaleur ».

M. Le Maire : « Il est nécessaire de recenser les besoins. Ces visites concerneront les personnes à domicile, qu'en sera-t-il pour celles accueillies en structure ? ».

M. Gouzouguen : « Chez certaines personnes âgées, il y a de la solitude, voire de la dépression ».

Mme Le Cotton : « Oui, également dans les structures. Tout le monde mérite une petite attention ; on est toujours bien reçu, l'important est d'y aller avec quelque chose. Je cherche donc des volontaires. Nous en reparlerons en réunion de CCAS ».

E] Dates à retenir

- ♦ le 18 juin à 10 h 30 : commémoration appel du G. de Gaulle
- ♦ le 18 juin à partir de 11 h 00 : inauguration du bois de Kergre

M. Le Maire : « Juste avant de finir, puisque deux d'entre nous ont eu les honneurs de la presse, je voudrais dire qu'une phrase de Didier Robert m'a interpellé : – la mauvaise image que laissent les oppositions politiques à Guingamp Communauté n'encourage personne à nous rejoindre, bien au contraire - . Personnellement je n'ai pas vu d'opposition à Guingamp Communauté. Si opposition il y a , elle est constructive. J'ai de très bonnes relations avec le président et l'ensemble des membres. Depuis que j'en suis membre, à 95 % des cas, tous les budgets et les dossiers importants ont été adoptés à l'unanimité. Il est possible que cela arrange certains voisins de dire le contraire. Je crois qu'ils n'ont peut-être pas envie de nous rejoindre. A ce sujet, nous avons une réunion des maires le 28 juin pour parler de nos territoires. Cette réunion est nécessaire, il faut une véritable discussion. Je n'ai pas d'à priori ni d'idées reçues. J'irai vers où on offrira le plus de confort à nos concitoyens ».

M. Robert : « *J'assume ce qui a été écrit dans la presse. Je ne vais pas réagir longuement, cependant j'ai été quelque peu surpris par vos propos. Si je n'avais pas à douter de leur sincérité, je dirai que votre ligne directrice a bien changé* ».

M. Le Maire : « *Vous n'avez pas fini d'être surpris* ».

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 heures 40.